

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois, soit le 12 septembre 2023 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5

Absent :

Alain Gauthier	Conseiller siège	6
----------------	------------------	---

Assistaient également à la session :

Milaine Charron	Directrice générale et greffière-trésorière
-----------------	---

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 12 septembre 2023
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023
- 2.2 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2023
- 2.3 Acceptation de la démission de Madame Marie-Andrée Dumont
- 2.4 Engagement de Monsieur Martin Laramée
- 2.5 Acceptation de la démission de Madame Louise Lefrançois

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer d'août 2023
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles d'août 2023
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de septembre 2023
- 3.4 Dossier à remettre à l'huissier
- 3.5 Augmentation de 2% des vacances de Paul Lapointe
- 3.6 Mandat à Me Boudreault pour régulariser des titres de propriété
- 3.7 Augmentation de salaire de 6% pour le remplacement de la DG

4. DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Désistement du projet mur d'escalade
- 4.2 Dépôt d'une demande de subvention pour la mise à jour des politiques et des plans d'action en faveur des aînés
- 4.3 Dépôt d'une demande de subvention pour l'embauche d'une personne-ressource
- 4.4 Dépôt d'une demande de retrait de la mise à jour de la démarche MADA avec la MRC de la Haute-Côte-Nord

5. TRANSPORTS ET VOIRIE

- 5.1 Acceptation de la soumission de Foresterie Jonathan Simard pour coupe d'aulnes
- 5.2 Augmentation de la tarification déprédation de castors
- 5.3 Acceptation de la soumission de EJD Construction Inc.

6. HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Acceptation de la soumission de JRT

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Six des sept membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

2023-09-12-134

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 SEPTEMBRE 2023

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'ordre du jour du 12 septembre 2023 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2023-09-12-135

INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur David Dumont propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

2023-09-12-136

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 8 AOÛT 2023**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 8 août 2023 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2023-09-12-137
ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 23 AOÛT 2023

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 23 août 2023 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2023-09-12-138
ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME MARIE-ANDRÉE DUMONT

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Andrée Dumont, employée de la Municipalité de Colombier à titre de préposée à l'entretien ménager, nous a remis sa démission par internet sur Messenger, en date du 24 août 2023,

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE Nous acceptons la démission de madame Marie-Andrée Dumont à titre de préposée à l'entretien ménager.

Claire Savard, maire

2023-09-12-139
ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARTIN LARAMÉE

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Andrée Dumont, employée de la Municipalité de Colombier à titre de préposée à l'entretien ménager, nous a remis sa démission par internet sur Messenger, en date du 24 août 2023,

CONSIDÉRANT QUE monsieur martin Laramée a été engagé en remplacement de madame Dumont, résolution numéro 2023-08-08-129 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laramée désire continuer à travailler pour la Municipalité et que cette dernière est satisfaite de son travail ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE nous procédions à l'engagement de monsieur Martin Laramée pour le poste de préposé à l'entretien ménager ;

QUE le salaire de monsieur Laramée soit fixé selon la politique salariale.

Claire Savard, maire

2023-09-12-140

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME LOUISE LEFRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Lefrançois, employée de la Municipalité de Colombier à titre d'agente de développement, nous a remis sa lettre de démission, en date du 5 septembre 2023,

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE Nous acceptons la démission de madame Louise Lefrançois à titre d'agente de développement.

Claire Savard, maire

2023-09-12-141

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois d'août 2023 s'élèvent à 205 331.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer du mois d'août 2023 soient acceptés pour un montant de 205 331.00 \$.

Claire Savard, maire

2023-09-12-142

ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES D'AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 23 303.60 \$ pour le mois d'août 2023 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois d'août 2023, pour un total de 23 303.60 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2023-09-12-143 ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois de septembre 2023 énuméré ci-dessous totalise 2 460.22 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
Groupe Worx	Réparation camion	206.24 \$
Centre de location Forestville	Achat d'une débroussailleuse	1 553.98 \$
Centre de location Forestville	Équipement de protection	+ ou - 700.00 \$
	Total :	2 460.22 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2023-09-12-144 DOSSIERS À REMETTRE À L'HUISSIER

CONSIDÉRANT QU' après une vérification des comptes à recevoir, la directrice générale et greffière-trésorière a remis au conseil municipal, le dossier en retard de paiements de taxes de 2021-2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder ainsi contre les propriétaires à défaut de façon à assurer une saine gestion et l'équité pour nos contribuables ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte que la directrice générale et greffière-trésorière achemine à l'huissier, le dossier portant le matricule 1118 49 7467.

Claire Savard, maire

2023-09-12-145
AUGMENTATION DU TAUX DE VACANCES ANNUELLES
DE MONSIEUR PAUL LAPOINTE

CONSIDÉRANT QUE suite au contrat de monsieur Lapointe, il est stipulé qu'après trois (3) ans de service, le taux de vacances annuelles passe de 4% à 6% ;

CONSIDÉRANT QUE la date d'embauche de monsieur Lapointe est le 16 mars 2020 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'augmentation de 2% du taux des vacances annuelles de monsieur Paul Lapointe ;

QUE Le taux soit appliqué à sa date d'anniversaire de son engagement soit, le 16 mars 2023.

Claire Savard, maire

2023-09-12-146
MANDAT À M^e BOUDREAU POUR RÉGULARISER DES
TITRES DE PROPRIÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire régulariser des titres de propriété qui auraient découlé de la rénovation cadastrale de 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire également régulariser un dossier dont le propriétaire est introuvable ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil mandate M^e Boudreau, à procéder à la régularisation de certaines situations qui auraient découlé de la rénovation cadastrale, notamment à l'égard des immeubles suivants :

Lot 5 737 047
Lot 5 737 461
Lot 5 737 396

QUE le conseil mandate M^e Boudreau à régulariser le dossier portant le lot 5 736 811 dont le propriétaire serait introuvable.

Claire Savard, maire

2023-09-12-147
AUGMENTATION DE SALAIRE DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE EN
REMPLACEMENT DE LA DG PENDANT SES VACANCES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière adjointe, doit effectuer certaines tâches supplémentaires lors des vacances annuelles de la DG ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte que la greffière-trésorière adjointe reçoive une augmentation de salaire pour son surplus de travail, pendant les vacances annuelles de la DG ;

QUE la rémunération soit fixée au taux de 6% du salaire régulier de la greffière-trésorière adjointe.

Claire Savard, maire

2023-09-12-148

DÉSISTEMENT DU PROJET « MUR D'ESCALADE »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Colombier avait comme projet d'installer un mur d'escalade sur le terrain des sports, résolution 2022-10-11-144 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été présenté à la MRC de la Haute-Côte-Nord et a été accepté pour un montant 23 180 \$ en soutien à la vitalisation, sous certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une responsabilité énorme et des coûts très élevés ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil de la Municipalité de Colombier désire se désister auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord pour le montant alloué de 23 180 \$ pour le projet « Mur d'escalade » ;

QUE la résolution pourtant le numéro 2022-10-11-144 soit annulée.

Claire Savard, maire

2023-09-12-149

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE À JOUR DES POLITIQUES ET DES PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES ÂÎNÉS - DEMANDE COLLECTIVE (MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS – VOLET 1)

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place un programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) volet 1 qui vise à ;

- Encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et concrétiser la vision d'une société pour tous les âges ;
- Réaliser l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés plus inclusives à tous les âges de la vie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier soit présenter une demande d'appui financier pour la mise à jour de la démarche MADA (volet 1) collectivement avec la MRC de la Haute-Côte-Nord et les autres municipalités de la Haute-Côte-Nord ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE la municipalité autorise la MRC de la Haute-Côte-Nord d'agir à titre de coordonnateur de la demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA volet 1 : « soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés » et que les travaux soient réalisés collectivement sous la coordination de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

QUE madame Joannie Tremblay-Miller soit la responsable du dossier des Aînés pour la municipalité.

Claire Savard, maire

2023-09-12-150

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE-RESSOURCE DEVANT COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE LA DÉMARCHE MADA DANS LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD - DEMANDE COLLECTIVE (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – VOLET 2)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place un programme de soutien Municipalité amie des aînés (MADA) volet 2 ayant pour objectif de soutenir financièrement l'embauche d'une personne-ressource devant jouer le rôle de coordonnateur au sein d'une MRC engagée dans une démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier souhaite participer à une demande collective avec la MRC de la Haute-Côte-Nord pour l'octroi d'un appui financier permettant l'embauche d'une personne-ressource ayant pour rôle d'assurer la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA pour les municipalités de la Haute-Côte-Nord (volet 2) ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE la municipalité autorise la MRC de la Haute-Côte-à titre de coordonnateur de la demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA volet 2 « soutiens à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés » et que les travaux soient réalisés collectivement sous la coordination de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

QUE madame Joannie Tremblay-Miller soit la responsable du dossier des Aînés pour la municipalité.

Claire Savard, maire

2023-09-12-151

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RETRAIT DE LA MISE À JOUR DE LA DÉMARCHE MADA AVEC LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution portant le numéro 2023-04-11-57, la Municipalité de Colombier se joignait aux autres municipalités de la Haute-Côte-Nord et à la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre d'une demande de subvention au ministère de la Santé et des Services sociaux pour la mise à jour des politiques et des plans d'action MADA ;

CONSIDÉRANT QUE le manque de temps, le manque de personnel et le contexte défavorable associé à la pandémie de Covid-19 qui a empêché de compléter la mise à jour de la démarche MADA dans les délais prévus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE la municipalité se retire de la mise à jour de la démarche MADA avec la MRC de la Haute-Côte-Nord.

Claire Savard, maire

2023-09-12-152
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE FORESTERIE JONATHAN SIMARD
POUR LA COUPE D'AULNES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Colombier a demandé des soumissions pour la coupe d'aulnes sur des segments du chemin du 7^e Rang et de la rue Père-Gallant ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions soient, SRV des Grandes-Bergeronnes pour un montant de 17 280 \$ et Foresterie Jonathan Simard de Baie-Comeau pour un montant de 14 836 \$ taxes non comprises ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE la Municipalité de Colombier accepte la soumission de Foresterie Jonathan Simard pour un montant de 14 836 \$, taxes en sus, qui inclut la mobilisation, la machinerie, l'opérateur, la camionnette, le carburant et le déplacement entre les zones et la démobilisation ;

QUE les travaux consistent à couper des aulnes sur des segments du chemin du 7^e Rang et sur la rue Père-Gallant comme indiqué sur la carte soumise avec la soumission ;

QUE le montant de 14 836 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2023.

Claire Savard, maire

2023-09-12-153
AUGMENTATION DE LA TARIFICATION DÉPRÉDATION DE CASTORS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre-Luc Sirois, trappeur, est la personne-ressource pour procéder à la déprédation de castor sur le territoire de Colombier ;

CONSIDÉRANT QUE présentement, le tarif est de 50 \$ par castors ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sirois demande une augmentation du tarif, soit 60 \$ par castors ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal accepte l'augmentation de 10 \$ par castors pour fixer le tarif à 60 \$.

Claire Savard, maire

2023-09-12-154

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE EJD CONSTRUCTION INC. POUR LA RÉFECTION DE LA COUCHE D'USURE RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier a lancé un appel d'offres public pour la réfection de la couche d'usure de la rue Principale, dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT QU' à la date de l'ouverture des soumissions, soit le 8 septembre dernier à 11h01, deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres ;

- Pavage F & F, Québec
- EJD Construction Inc., Baie-Saint Paul

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions, en collaboration avec notre ingénieur de la FQM monsieur Jean Lanciault ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de EJD Construction Inc. au montant de 238 830.65 \$ taxes non incluses, pour la réfection de la couche d'usure de la rue Principale, conformément au bordereau de soumission complété par le soumissionnaire et intégré dans sa soumission.

Claire Savard, maire

2023-09-12-155

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE AUTOMATISATION JRT INC.

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de la station de pompage secteur Saint-Marc ainsi que le logiciel de gestions des données sont désuets et fournissent des données faussées ;

CONSIDÉRANT QU' une mise à jour du logiciel de gestions des données de la station de pompage secteur Sainte-Thérèse est aussi à prévoir ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lapointe a fait une demande de soumission pour le remplacement d'un ordinateur et la mise à jour des logiciels de gestion des données ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Automatisation JRT Inc. pour le remplacement de l'ordinateur à la station de

pompage secteur Saint-Marc, ainsi que la mise à jour du logiciel de gestion des données et la mise à jour du logiciel de gestion des données du secteur Sainte-Thérèse, pour un montant total de 14 795.94 \$ taxes non comprises ;

QUE le montant de 14 795.94 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2023.

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Catherine Conroy propose de lever l'assemblée ordinaire à 19 heures 23 minutes.

LA MAIRE

Claire Savard

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Milaine Charron